



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2016

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2016

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 29 MARS 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Changement de régime pour les indemnités de nuit
2. Indemnités travaux du dimanche et jours fériés
3. Création de postes- modification du tableau des effectifs
4. Demande de Fonds européens et nationaux – camp de la Linière

B. PROGRAMMATION

1. Fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement – demande de fonds à la CUD – année 2016
2. Mise en place du budget participatif

C. URBANISME–AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. PRU Courghain – Cession foncière à NACARAT

D. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 17 février 2016

E. FINANCES

1. Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local
 - 1.1 Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public
 - 1.2 Rénovation de l'éclairage public
 - 1.3 Modernisation de l'éclairage intérieur de la Salle de sports Debussy
2. Compte de gestion 2015 / Budget principal
3. Compte de gestion 2015 / Budget annexe location salles aménagées
4. Compte administratif 2015 / Budget principal
5. Compte administratif 2015 / Budget annexe location salles aménagées
6. Affectation des résultats 2015 / Budget principal
7. Affectation des résultats 2015 / Budget annexe location salles aménagées
8. Impôts directs locaux / vote des taux des trois taxes
9. Budget primitif 2016 / Budget principal
10. Budget primitif 2016 / Budget annexe location de salles aménagées et entrées spectacles

11. Budget primitif 2016 / Budget principal / Subventions aux associations

- 11.1 Délibération Générale**
- 11.2 Maison de l'Initiative**
- 11.3 ASTV**
- 11.4 Centre de Santé**
- 11.5 Régie de Quartier**
- 11.6 C.C.A.S.**
- 11.7 Office de Tourisme.**
- 11.8 A.S.F.I.**
- 11.9 Au départ d'AJAR**
- 11.10 Le Chevalet Synthois**
- 11.11 Comité des fêtes du Moulin**
- 11.12 O.G.S. billard**
- 11.13 O.G.S. Amicale Canine**
- 11.14 Les Pint'jes**
- 11.15 FNATH**
- 11.16 A.S.G.D.**

12. TLPE _ Taxe sur la publicité extérieure

13. PASS'PORT

14. Aide financière communale au titre des dépenses d'économie d'énergie

F. AFFAIRES EDUCATIVES–SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

2. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide aux projets » au titre de l'année 2016

- 2.1 Délibération générale**
- 2.2 Comité des fêtes du Moulin**
- 2.3 Au départ d'AJAR**
- 2.4 Pint'jes**
- 2.5 OGS Amicale Canine**
- 2.6 A.S.F.I.**
- 2.7 Office de Tourisme**
- 2.8 A.S.G.D.**
- 2.8 Chevalet Synthois**

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 22 février 2016

PRESENTS :

**M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Olivier BERTHE, Dany WALLYN, Nicole LUSTRE, Jean-
Christophe PLAQUET, Nadia ZEMBILGOTIAN- SARASSIN,
Bernard JUNOT, Adjoints ;**

**Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, Michel POLLAERT,
Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, José Martinho DA SILVA,
Karine FAMCHON, Sébastien WALLYN, Nathalie BENALLA,
Karima TOUIL, Evelyne HAEGMAN, Michel DASSONVILLE,
Béatrice GOIDIN, Aïcha ZAOUÏ, Albert DA COSTA, C. VANELLE,
Eric FONTAINE, Sélima CHABAB, Angélique ROUCOU, Féthi
RIAH, Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

**Sabrina KHELLAF à Marie-Line VANDENBOSSCHE, Najate
BELKALA à Dany WALLYN jusqu'à son arrivée**

ABSENTS :

**Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne
BOLLE.**

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Chers Collèges,

Avant d'entamer nos débats, je souhaite vous communiquer deux éléments d'informations. Le premier concerne une nouvelle fois le décès d'une agent retraitée de la collectivité, en la personne de Mme Gratienne AMY. Madame Amy avait été embauchée le 25 décembre 1965 comme auxiliaire de service dans les écoles. Elle fût affectée dans les écoles primaires de la ville et y restera jusqu'au 1^{er} décembre 1983, date de son départ en retraite. Elle est décédée le 2 mars dernier dans sa 90^{ème} année. Elle était la maman de Guy AMY, ancien salarié de la collectivité, décédé lui aussi, et de Renée DELEY, retraitée du service paie de la DRH. Toutes nos condoléances à sa famille et à ses amis et collègues.

La seconde information touche une nouvelle fois au désengagement de l'Etat. En effet, une nouvelle fois, nous avons appris la fermeture d'un service public important pour la population, avec la fermeture au 1^{er} janvier 2017 de la Trésorerie Publique de Saint-Pol-Sur-Mer.

Même si ce service n'est pas installé sur le territoire de notre commune, sa proximité n'en est pas moins importante. De nombreux habitants se rendent en effet dans cette administration pour différentes démarches. Ils devront se rendre par la suite, rue Saint Matthieu à Dunkerque.

C'est un nouvel abandon par l'Etat de ses territoires les plus fragiles. En effet, la commune associée de Saint-Pol-Sur-Mer a de fortes similitudes dans ses caractéristiques sociologiques avec Grande-Synthe.

Et après la fermeture de l'Inspection Académique dans notre ville l'année dernière, c'est au tour de la Trésorerie d'annoncer sa fermeture dans quelques mois. J'ai pourtant entendu le ministre de la ville, il y a quelques jours, dire qu'en France, le gouvernement travaillait dans ses quartiers les plus en difficultés pour éviter la radicalisation, notamment en étant présent à travers les services publics.

Je vous propose de lui faire parvenir, ainsi qu'au Premier Ministre, un courrier notifiant le refus de notre conseil municipal quant à la fermeture de la Trésorerie de Saint-Pol-Sur-Mer afin de mettre leurs actes en cohérence avec leurs propos.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2016 vous est parvenu le 23 mars 2016.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 29 MARS 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Changement de régime pour les indemnités de nuit

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que par délibération du 5 octobre 1998 visée par Monsieur Le Sous-Préfet de Dunkerque le 13 octobre 1998, la ville de Grande-Synthe a mis en place l'indemnité horaire pour travail normal de nuit.

Cette indemnité est encadrée par les décrets 61-467 du 10 mai 1961 et 76-208 du 24 février 1976 modifiés, l'arrêté du 30 août 2011.

Elle valorise financièrement les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, accomplissant leur service normal de travail entre 21 heures et 6 heures du matin dans le cadre de leur durée réglementaire hebdomadaire de travail.

Néanmoins, Monsieur Le Maire rappelle que cette indemnité est exclusive de toute autre indemnité pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre du travail normal de nuit, ce qui sera le cas pour les agents exerçant les fonctions d'agent de surveillance nocturne.

Monsieur Le Maire demande que cette indemnité continue d'être allouée aux agents remplissant les conditions d'octroi mais d'en exclure les agents de surveillance nocturne, bénéficiaires d'autres dispositifs indemnitaires pour le travail de nuit.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPLIQUE l'indemnité horaire pour travail normal de nuit pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions requises par les textes mais d'exclure les agents de surveillance nocturne, bénéficiant d'autres dispositifs indemnitaires pour le même travail de nuit.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Cela va engendrer des pertes de revenu ?

Monsieur BERTHE :

Non il n'y aura pas de pertes.

Monsieur le Maire :

C'est juste une remise en règle.

2. Indemnités travaux du dimanche et jours fériés

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'arrêté ministériel du 19 août 1975 (JO du 2 septembre 1975), et l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992 (JO du 16 janvier 1993) ont institué une prime dite « indemnité horaire pour travaux du dimanche et jours fériés » pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public effectuant un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée réglementaire du travail.

Ce montant est actuellement d'une valeur de 0,74 € par heure effective de travail. Ce montant est susceptible d'être revaloriser en fonction d'augmentations décidées par l'Etat.

Cette indemnité n'est pas cumulable pour une même période avec l'indemnité pour travaux supplémentaires ou toute autre indemnité attribuée au même titre.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le versement de cette indemnité au personnel concerné.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE CREER l'indemnité horaire pour travaux du dimanche et jours fériés.

D'ATTRIBUER dans le respect des conditions d'octroi rappelées ci-avant au personnel titulaire, stagiaire et contractuel de droit public.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Cette indemnité était versée à des agents qui ne devaient pas la percevoir puisqu'ils bénéficient d'autres indemnités, c'est bien ça ? Il y a une indemnité forfaitaire pour le travail du dimanche et les jours fériés de 47 euros, c'est bien celle-ci ? Pourtant on a supprimé à des agents de la résidence Zélie Quenton cette indemnité forfaitaire de 47 euros.

Monsieur le Maire :

C'est parce qu'ils n'y avaient pas droit, c'est justement cette délibération pour le personnel de l'EHPAD pour rattraper un certain nombre de choses et se remettre dans les clous.

Madame CHABAB :

Là c'est 74 centimes ce qui représente 5,92 euros...

Monsieur le Maire :

Oui mais c'est une prime indûment touchée et la perception nous a fait la remarque.

Madame CHABAB :

Celle de 5,92 euros n'est pas cumulable avec l'indemnité forfaitaire. On peut donc leur laisser l'indemnité forfaitaire et ne pas leur verser l'indemnité horaire puisque depuis 2008 cette indemnité forfaitaire s'est étendue aux agents de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire :

Cette délibération nous a été demandée par la perception pour remettre les choses d'équerre par rapport au personnel et de, notamment, faire la différence entre le personnel administratif, le personnel soignant à l'EHPAD parce que le personnel administratif n'a pas les mêmes horaires de travail...

Madame CHABAB :

On est bien d'accord ? mais les agents concernés ne sont pas des agents administratifs, c'est du personnel soignant qui travaille le week-end. On leur retire l'indemnité forfaitaire, moi ce que je vous propose c'est de ne pas leur donner l'indemnité horaire qui représente 5,92 euros et que l'on maintienne l'indemnité forfaitaire de 47 euros. Parce qu'en terme de perte de salaire 47 euros par mois, c'est énorme.

Monsieur le Maire :

On est bien d'accord. Et c'était justement pour trouver quelque chose qui soit dans les clous que le service a fait cette délibération dans le but de ne pas pénaliser les personnes...

Madame CHABAB :

Oui mais là...

Monsieur le Maire :

Quand on a eu des primes indûment versées

Madame CHABAB :

L'indemnité forfaitaire n'est pas un dû, elle est applicable depuis 2008. Par contre on ne peut pas bénéficier de l'indemnité horaire du dimanche. Celle-ci n'est cumulable avec aucune indemnité.

Monsieur le Maire :

Cette délibération est conforme à ce que nous demande la perception, après on va réfléchir dans l'intérêt des agents pour qu'ils soient les mieux lotis dans ce que l'on va leur proposer...

Madame CHABAB :

Vous comprenez bien ce que je dis, les agents perçoivent 5,92 euros pour un dimanche travaillé au lieu de 47,27 euros qui est applicable dans la fonction publique territoriale qui est étendue depuis le décret de 2008.

Monsieur le Maire :

Oui mais tout le personnel ne peut pas toucher ces primes comme les agents techniques, les agents administratifs...

Madame CHABAB :

Je vous parle des auxiliaires de soins territoriaux, auxiliaires de puéricultrice c'est vraiment médico-social, on est bien d'accord ? je suis en train de vous parler des agents de Zélie Quenton.

Monsieur le Maire :

Oui mais, à Zélie Quenton, il y a également des agents techniques et des agents administratifs.

Madame CHABAB :

Oui mais eux ne sont pas concernés par l'indemnité forfaitaire de 47 euros, ils ne sont pas concernés par cet élargissement réglementaire.

Monsieur le Maire :

Oui mais ils l'ont touchée jusqu'à maintenant et c'est cela le problème.

Madame CHABAB :

D'accord. Par contre, les agents de Zélie Quenton qui travaillent dans le médico-social ne sont pas concernés.

Monsieur le Maire :

Par contre, on ne peut pas continuer à verser des primes indûment car la perception va refuser de les payer donc cela ne sert à rien. Le personnel qui peut percevoir les indemnités forfaitaires les reçoit, celui qui peut percevoir autre chose percevra autre chose mais ne percevra plus les indemnités forfaitaires.

Madame CHABAB :

Mais ceux qui ne sont pas concernés par les indemnités forfaitaires ne sont pas payés en heures supplémentaires ?

Monsieur le Maire :

Normalement non, mais les autres peuvent être amenés à travailler les dimanches et jours fériés.

Madame CHABAB :

Oui et ils perçoivent l'indemnité de 5 euros.

Monsieur le Maire :

Oui mais cela fait partie du temps de travail, quand on travaille dans un organisme comme celui là. Comme d'autres ne perçoivent pas forcément des primes parce qu'ils ont des horaires ou des jours de travail qui ne correspondent pas aux jours de travail de la semaine normale.

Madame CHABAB :

Vous parlez en dehors des 35 heures ?

Monsieur le Maire :

Non sur leurs 35 heures.

Madame CHABAB :

Mais il y a très peu d'agents qui sont concernés ?

Monsieur le Maire :

On verra mais on va dans l'intérêt des agents comme d'habitude. Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Est-ce que c'était à l'ordre du jour du dernier CT ?

Monsieur le Maire :

Ca c'est une régularisation légale.

3. Création de postes – modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer 2 postes d'ingénieur principal.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE CREER les postes énumérés ci-dessus.

DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.

D'IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Arrivée de Madame BELKALA Najate

Monsieur RIAH :

C'est pour quel type de poste exactement ? car au niveau de l'annexe on a quasiment la même chose que dans la délibération donc on n'est pas très éclairé.

Monsieur le Maire :

Là, c'est 2 postes d'ingénieurs principaux.

Monsieur BERTHE :

C'est pour remplacer les départs de Monsieur DUPONT et de Madame LESEIN.

Monsieur RIAH :

On est obligé de recréer les postes ?

Monsieur le Maire :

Quand on n'en a pas d'ouverts il faut en recréer. On a fait un jury pour une personne qui est ingénieur principal et il y a un deuxième jury qui se fait bientôt, et ces personnes ont des concours d'ingénieurs principaux et si les postes ne sont pas ouverts on ne peut pas les recruter.

Monsieur RIAH :

Et il y a eu une publicité dans certains magazines.

Monsieur le Maire :

Oui se sont des vacances de postes au Centre de Gestion du Nord et après, quand le personnel sera parti, on fera certainement des fermetures des postes occupés par les anciens fonctionnaires qui quitteront la collectivité.

4. demande de fonds européens et nationaux – camp de la linière

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire rappelle, que la ville a dû faire face, depuis la fin de l'été, à une forte augmentation de la population réfugiée sur le camp du Basroch, parmi laquelle de très nombreux enfants, vivant dans des conditions inhumaines.

S'agissant de répondre à une situation humanitaire d'extrême urgence, avec le soutien de Médecins Sans Frontière, et après de nombreuses sollicitations de l'État, la Ville a décidé d'aménager un camp offrant des conditions de vie garantissant le respect des droits humains les plus élémentaires aux réfugiés.

Néanmoins, la Ville réaffirme que cet aménagement n'a aucune vocation à être pérennisé et mettra en œuvre tous les moyens afin de permettre une fermeture du camp, à court ou moyen terme.

Afin d'éviter d'impacter le budget communal, la Ville entend déposer toute demande de subvention, tant au niveau national qu'europpéen, susceptible de financer le camp de la Linière, jusqu'à son démantèlement.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subvention auprès des instances nationales et européennes, ou toute autre demande de financement, et à mettre en place des financements participatifs, en vue de financer le camp de la Linière.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur RIAH :

Au risque de me répéter, je pense que ce camp est une très mauvaise idée notamment là où il est situé pour des raisons sécuritaires. Moi je pense que la majorité ne va pas dans le bon sens sur ce dossier là, car la dernière fois on a délibéré alors que tout était déjà aménagé, j'avais dit qu'il y avait un problème de démocratie mais là, en l'occurrence, on a été un peu trop vite. On va me dire oui mais il y avait la pluie donc on a mis de côté la préconisation de la commission de sécurité ; moi je pense que la sécurité c'est un point crucial au niveau de ce camp. Vous dites qu'il ne sera pas pérenne, mais je pense que ce camp sera pérenne et surtout je pense que ce camp va favoriser encore une fois les passeurs. Et on sait que c'est eux qui dirigent le camp. Pour avoir discuté avec des bénévoles, au niveau de la sécurité incendie je ne reviens pas dessus, la presse en a beaucoup parlé et je pense que si on avait voulu que l'état nous soutienne, il aurait fallut mieux négocier avec eux, mieux discuter avec eux, avoir les fonds et après agir et non pas agir et après dire que l'on a besoin d'argent pour faire fonctionner le camp. Mais surtout la situation se dégrade, on l'a vue au niveau lac du Puythouck. Une pétition des habitants de Grande-Synthe a récolté plusieurs centaines de signatures la semaine dernière, ils réclamaient que le camp soit mieux sécurisé donc il ne s'agit pas de dire que les personnes n'ont pas le droit de circuler dans la ville, elles sont libres mais il faut que l'on responsabilise les gens. Quand on accueille des gens, ces gens doivent aussi se soumettre aux lois du pays et respecter le pays qui les accueille et je pense que la meilleure façon de les aider c'est vraiment de faire en sorte qu'ils remplissent un dossier de demande d'asile politique, parce que l'on sait très bien que dans le camp, on nous dit qu'il y a des bénévoles mais on ne sait pas qui fait quoi dans ce camp. On sait très bien qu'il y a des gens qui sont complices avec des passeurs donc ils ne vont pas les inciter à faire une demande d'asile, au contraire,

ils vont les inciter, ils vont participer à ce trafic de personnes humaines. J'ai parlé avec certains bénévoles et je leur ai dit : vous vous plaignez que l'on accueille mal les réfugiés en France mais en même temps vous êtes d'accord pour laisser faire certains passeurs, donc vous êtes d'accord avec le trafic d'humains. Il y a donc une incohérence de ce point de vue là. Il y a le problème du Puythouck qui est classé depuis plus d'un an, qui est une zone protégée, donc on n'a pas fait tout cet investissement là pour qu'il se dégrade. Je risque de me répéter mais on sait que dans le camp il y a de la prostitution qui se met en place, il y a le problème d'armes qui circulent donc il faut bien prendre tout cela en compte. La semaine dernière on a vu qu'il y a eu des attentats en Belgique, donc je pense qu'il ne faut pas prendre à la légère ce dossier là. Moi je pense qu'il ne faut pas un camp dans une ville qui a déjà beaucoup de difficultés sociales, dans une ville où il peut y avoir de la radicalisation. Je pense qu'il faut qu'il ferme le plus vite possible et que l'on incite les gens à faire une demande d'asile politique, voilà ce que le détracteur répond au détracté de la Voix du Nord.

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Par rapport à ce camp, contrairement à Monsieur RIAH, moi je pense qu'il était urgent d'intervenir et d'aider ces femmes et ces hommes, ces enfants qui ont vécu dans des conditions inhumaines ils n'étaient pas dans un camp de la honte, mais moi j'appelle cela une décharge à ciel ouvert, c'était vraiment horrible. Ils vivaient au milieu des déchets et de la boue, des rats, c'était scandaleux. Moi je n'avais vraiment pas l'impression d'être en France lorsque j'allais sur ce camp. Donc les sortir en urgence était vraiment important et ça je tiens à le dire. Ce que je déplore, c'est le manque d'information et la méthode, toutes les informations en tant que conseillère municipale je les ai recherchées dans la presse et j'ai appris les 500 000 euros d'investissement de la ville, en regardant l'urgence je n'ai trop rien dit, face à l'urgence qu'est-ce que 500 000 euros ? après j'apprends 3 millions d'euros de frais de fonctionnement, que l'Etat ne s'engage toujours pas. Est-ce que ça va être à la ville de prendre en charge le coût de fonctionnement de ce camp ? Je sais Monsieur le Maire que vous êtes en pourparler avec l'Etat mais aujourd'hui où en est-on ? Qu'elle procédure peut-on enclencher contre l'Etat car c'est clair que c'est une compétence de l'Etat, l'Etat n'a pas assumé ses responsabilités. La semaine dernière Emmanuel VALLS, disaient de vous que vous étiez têtu, j'avais l'impression que c'était l'hôpital qui se moquait de la charité, donc moi je voudrais savoir où on en est avec l'Etat car Grande-Synthe ne peut pas se permettre d'investir 3 millions d'euros et il faut que l'Etat assume ses responsabilités. Ma première remarque c'est que l'on aurait pu réunir d'urgence un conseil municipal ou ne serait ce que d'avoir les informations en amont. C'est quand même une déploration d'apprendre ce genre d'information dans la presse et ensuite est-ce qu'il est possible d'enclencher une poursuite contre l'Etat s'il n'assume pas ses responsabilités ? Et troisième question par rapport aux pistes de financements, vous parlez de recherches de financements nationaux et Européens. Est-ce que vous avez des pistes bien précises, sur des fonds précis par rapport à la crise migratoire ?

Monsieur le Maire :

Je vais répondre vite fait car ce débat on l'a depuis un moment. D'abord sur le Puythouck pour rassurer parce que l'on a été alerté très vite et on a mis des moyens, dont de l'information, et cela a été salué sur les réseaux sociaux et notamment par les pêcheurs qui vont au Puythouck. La chasse aux œufs qui a eu lieu ce week-end s'est très bien passée mais c'est vrai qu'il faut faire de l'information et de la formation aussi de ces populations pour leur dire ce que l'on peut faire ou pas. Les passeurs nous y veillons ils étaient là avant ils sont là aujourd'hui mais on très vigilant là-dessus. Je vous rappelle qu'une action commune ville, police et justice existe depuis toujours sur le camp du Basroch. Par exemple il y a eu 25 réseaux de passeurs qui sont tombés sur le camp du Basroch depuis le mois d'août dernier et il y en a pas autant à Calais parce qu'il n'y a pas cette action de travail en commun qui se fait à Calais. Je l'ai dit au Ministre au mois de décembre que c'est aussi une lutte sans merci contre le travail des passeurs qu'il faut mener tous les jours. Mais quand on coupe une tête, il y en a une autre qui réapparaît derrière. On n'est pas d'accord sur le camp Monsieur RIAH mais sachez que je ne l'ai pas voulu il est arrivé ici, j'ai demandé depuis le mois d'août à l'Etat d'intervenir pour qu'il évite de grossir, on n'a pas les moyens et je ne voulais pas que cette situation s'éternise comme à Calais dans les conditions inhumaines dans lesquelles ils étaient. C'est pour cela que l'on a pris cette décision très rapidement et au moins avoir des conditions de vie digne.

En ce qui concerne la commission de sécurité on a été surpris car pour nous ce n'était pas une classification en établissement recevant du public, c'était plus une classification d'une aire d'accueil recevant les gens du voyage. Très sincèrement les services l'avaient analysé comme cela. Le préfet en décide autrement car se sont de petites cabanes en bois qui ont été mises sur le camp, du coup la réglementation en terme de sécurité n'est pas du tout la même, donc le lundi du déménagement il nous a demandé de réunir cette commission. Comme le déménagement était en cours et qu'il y avait déjà eu plus de 900 personnes qui étaient parties le premier jour, on n'allait pas arrêter le déménagement ; c'est pour cela que j'ai pris cet arrêté provisoire d'ouverture de ce camp et quand le mardi nous avons reçu le courrier du Préfet notifiant les points qui posaient problème en terme de sécurité, il y a 14 points très exactement, on en avait déjà résolu 12 sur les 14 et on cherche des solutions pour les 2 points suivants, ce qui a d'ailleurs détendu complètement la relation avec la préfecture puisque j'ai été reçu par le Préfet le mercredi il y a presque 15 jours et la semaine dernière j'ai été reçu par la Ministre du logement, parce qu'à Calais il faut savoir que le centre d'accueil provisoire Pasteur avec bungalow, c'est le ministre de l'intérieur qui l'a décidé mais c'est le ministère du logement qui paye. Le ministère du logement a voulu savoir comment cela se passait à Grande-Synthe pour payer aussi car il n'y a pas de raison que l'on paye à Calais et pas à Grande-Synthe. J'ai donc rencontré la Ministre qui va nous aider pour trouver des financements pour l'investissement qui a été fait sur le camp et voir après le fonctionnement annuel du camp et je serai reçu jeudi en fin d'après-midi par le ministre de l'intérieur qui a téléphoné pour fixer rendez-vous ce jour-là. On a rencontré des élus européens car il y a des fonds européens disponibles sur les questions migratoires pour l'investissement et donc il y a un dossier qui est en cours d'élaboration dans nos services qui sera remonté à la commission européenne. D'ailleurs on me demande d'intervenir à Bruxelles pour aller parler devant cette commission européenne qui s'occupe de ce problème là, car à Bruxelles il y a plusieurs personnes de tout bord politique qui se préoccupent de cette situation et qui aimeraient bien que l'on trouve une solution. Sur les procédures contre l'état je ne suis pas sûre que l'on puisse envisager, on peut demander aux services de regarder parce que la solution de l'Etat serait de démanteler le camp et je pense que ce n'est pas la solution. Moi je suis pour la promotion du droit d'asile, je trouve que depuis qu'ils ont déménagé, le personnel de l'office Français de l'immigration et de l'intégration qui doit faire la promotion du droit d'asile n'est pas intervenu sur le nouveau camp de la linière, donc c'est grâce à des réseaux de bénévoles et notamment France Terre d'Asile et l'AFEJI que se fait la promotion du droit d'asile, donc je souhaite que ces services reviennent sur le camp pour qu'il y ait une promotion du droit d'asile. Je l'avais dit au Préfet le soir où il y avait eu des problèmes sur le camp puisqu'il s'était déplacé il y a quelques semaines suite au règlement de compte entre passeurs, je savais qu'il y avait certains réfugiés qui étaient prêts à faire la demande d'asile mais, vu les conditions dans lesquelles ils ont été accueillis, ils ont renoncé à faire une demande. Ce qui m'a conforté car en améliorant leurs conditions d'accueil, ils feront plus de demandes de droit d'asile. C'est ce qui s'est passé par l'état même cet hiver puisque les personnes qui ont été logées dans des mobil-homes à Leffrinckoucke ou en chambre d'hôtel à l'auberge de jeunesse de Dunkerque pour la période hivernale les personnes les plus en difficulté les femmes, les enfants et les personnes malades. En fait sur les 300 personnes qui sont passées là-bas, il y en a 157 qui ont fait une demande d'asile. On voit bien que lorsqu'ils sont dans de bonnes conditions, quand ils peuvent se poser et réfléchir à une nouvelle orientation dans leur vie et bien ils accèdent à l'asile. Je trouve que c'est une bonne chose et cela m'encourage à offrir de nouvelles conditions d'accueil. Voilà, je ne peux pas en dire plus à ce jour si ce n'est que cela avance, que l'on arrive petit à petit à obtenir les financements car c'est hors de question que la ville finance, car je n'ai pas 3 millions d'euros à mettre sur le fonctionnement de ce camp. C'est impossible, on fera une avance de frais ce soir pour amorcer la pompe et derrière c'est de l'argent que l'on devra se faire rembourser. Donc si l'Etat est là, tant mieux, sinon j'ai dit que l'on ferait appel à une plate forme de financement participatif et j'ai eu le patron d'une plate forme de financement participatif qui propose de nous aider. Il y a quand même un élan de solidarité qui se joue même à l'international, car les messages affluent de partout.

Madame CHABAB puis Monsieur RIAH.

Madame CHABAB :

Par rapport aux fonds européens c'est bien...

Monsieur le Maire :

De l'investissement

Madame CHABAB :

C'est que de l'investissement il n'y a pas de fonds...

Monsieur le Maire :

Non ce n'est que sur l'investissement.

Monsieur RIAH :

Vous dites que vous ne voulez pas d'un camp pérenne mais vous ne donnez pas de dates pour le démantèlement du camp. Mais qui gère le camp ? Beaucoup de bénévoles viennent d'Angleterre ou d'ailleurs en Europe qui eux ont des objectifs totalement différents des bénévoles de France et c'est donc la question de qui gère ce camp, qui dirige ? Parmi les bénévoles, peut-être que certains ne veulent pas qu'ils restent en France, ils veulent peut-être les aider et donc dans ce sens là ils aident les passeurs. Vous ne répondez pas sur la question de la sécurité il faut savoir qu'il y a des incidents quasiment tous les soirs et que récemment un bénévole de l'AFEJI a été agressé, donc il y a l'aspect sécuritaire et ça on n'en parle pas. Moi je réitère car je ne suis pas quelqu'un qui joue sur les émotions car BFM et I télé jouent toujours sur les émotions. Il y a aussi la responsabilité car il faut être responsable de nos actes. Quand des gens s'installent dans un camp de manière illégale c'est, à leur risque et péril, mais quand c'est nous qui aménageons un établissement recevant du public, cette fois ci c'est nous qui sommes responsables ce n'est plus eux. Si demain quelqu'un décide de se jeter dans le lac du Puythouck car il veut nager c'est son problème, par contre si demain la commune autorise la nage, là c'est nous qui sommes responsables. On peut rentrer n'importe où sur le camp de la linière car il n'est pas totalement clôturé donc on peut rentrer du côté du Puythouck, on peut traverser l'autoroute c'est à cet aspect là que je voudrais que la commune s'intéresse plus et surtout la question de responsabiliser aussi les gens qui vivent dans ce camp là parce que les gens qui vivent dans le camp, par moment, on a l'impression que tout leur est dû. L'autre fois je discutais avec des bénévoles et ils avaient l'impression que les vêtements ils pouvaient en avoir tous les jours donc on les jette dans la rue parce qu'ils se disent les bénévoles vont nous ramener des vêtements demain. Alors que j'ai vu des bénévoles anglais, suisses ou allemands qui restent dans le même jean, les mêmes vêtements pendant un mois mais eux comme ils savent que la nourriture va arriver que tout arrive ... Il y a aussi la question de la responsabilisation, j'ai regardé sur des réseaux sociaux où des bénévoles du camp de la linière disent que c'est à nous de nettoyer le Puythouck car c'est à nous les habitants donc c'est à nous de le nettoyer. Au lieu de dire il faut responsabiliser, non il faut que nous les habitants devenions bénévoles et allions nettoyer les dégâts des autres. C'est cette façon de faire dans le camp qui ne me plait pas parce qu'il y a une certaine anarchie et qu'on le veut ou non cette anarchie ne profite qu'aux passeurs. Pour l'instant on n'en parle pas, mais le jour où il y aura un incident grave on dira Ah ! si on avait su !

Monsieur le Maire :

Non parce qu'on le fait déjà.

Monsieur RIAH :

Je ne parle pas forcément de vous Monsieur le Maire, je parle en général.

Monsieur le Maire :

Il y a la responsabilité du camp ou pas, moi peu importe, sur le territoire de la ville s'il y a un enfant qui meurt parce qu'il a eu un accident sur la route, je préfère limiter le risque, comme on me le dit aujourd'hui de l'incendie qui est très léger, que d'avoir les conditions dans lesquelles on a failli avoir un enfant de quelques mois qui meurt d'hypothermie dans les conditions d'accueil où il était avant. Ca c'est clair, je l'ai toujours dit, je n'accepterai pas sur la commune que qui que ce soit meurt de faim ou de froid.

Monsieur RIAH :

Si quelqu'un est en hypothermie il suffit d'appeler les pompiers et ils vont à l'hôpital et ils sont soignés. Il faut le dire les réfugiés sont soignés. On est en France, on est dans le pays des droits de l'Homme certes, il y a des dysfonctionnements, mais je suis désolé à Calais il y a eu des incidents parce qu'ils étaient montés dans le bateau, les personnes qui ont été blessées ont été hospitalisées, on n'est pas dans un pays où il n'y a pas d'humanité. Ce qui m'énerve dans ce dossier là ce n'est pas par rapport à

vous, mais ce que j'entends sur les réseaux sociaux, c'est que si on est pour le camp on est des bons, des gentils et si on est pour une autre solution on est des êtres inhumains. On est dans un environnement instable au niveau du Moyen Orient on est maintenant en Europe dans un moment d'instabilité puisque l'on sait maintenant que l'Europe ne fonctionne plus, donc à un moment donné il faut être cohérent et avoir une vision globale sur ce qu'il se passe. Si on ne croit pas les médias on dit que vous êtes complotiste, on est toujours accusé de n'importe quoi. On a appris récemment que certains essayaient de recruter parmi les migrants. L'aspect sécuritaire pour moi est très important et cela va au-delà de vous.

Monsieur le Maire :

On est sur l'aspect sécuritaire Monsieur RIAH, croyez-nous et on met tous les moyens autour de cela.

B. PROGRAMMATION

1. Fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement – demande de fonds de concours à la CUD – année 2016

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de l'intervention financière de celle-ci pour le « fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement » conformément au programme de travail 2016.

Le fonds de concours sollicité auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque pour la réalisation de ce programme s'élève à 21 841,00 euros.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 21 841.00 euros, auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans le cadre de la participation de la ville de Grande-Synthe à la démarche d'éducation à l'environnement de l'agglomération dunkerquoise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

2. Mise en place du budget participatif

RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un budget participatif sur la commune de GRANDE-SYNTHÉ.

Le budget participatif est un outil complémentaire de la démocratie de proximité déjà très vivante dans les quartiers de la ville. Il permet la co-décision des habitants de plus de 16 ans sur des aspects très concrets de la vie quotidienne.

Le budget participatif a pour objectifs de :

- ❖ Mettre à disposition un fond budgétaire permettant aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de leur besoins.
- ❖ Permettre à chaque Grand-Synthois de contribuer de façon active à l'amélioration de la Ville notamment en travaux d'aménagement et investissements sur commune.

Son fonctionnement est défini par un règlement.

Le déroulement général de mise en place en plusieurs étapes :

1. Appel à projets « de l'idée au projet » : avril-mai.
2. Présentation publique des dossiers : juin.
3. Instructions des dossiers : été.
4. Etablissement de la liste des projets dans la limite de l'enveloppe financière : septembre.
5. Vote : septembre.

Une enveloppe de 500 000 euros sur des crédits d'investissements existants permettra de retenir des projets répartis en deux catégories :

- Les projets de moins de 100 000 euros
- Les projets de plus de 100 000 euros (dans la limite de 300 000 euros).

Seront retenus, dans la limite d'une enveloppe maximale cumulée de 500 000 euros, à minima :

- 5 projets de moins de 100 000 euros.
- et 1 projet de plus de 100 000 euros.

Pour l'année 2016 :

. L'enveloppe financière sera d'un montant compris entre 30 000 et 50 000 euros pour les travaux qui pourront être démarrés avant la fin d'année.

L'échéancier se décline comme suit :

. Dépôt des dossiers :	Du 1 ^{er} avril au 22 mai
. Journée de présentation des dossiers :	Samedi 18 juin 2016
. Instruction :	Eté 2016
. Vote :	16 et 17 septembre 2016

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de ce dispositif par la présente délibération.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la mise en place du budget participatif.

VALIDE Le règlement du budget participatif

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en place du projet

VOTE :
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB

C'est exclusivement sur de l'investissement ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Madame CHABAB :

Ce n'est pas un appel à projets sur des initiatives citoyennes, de mettre en place des projets avec des habitants, ce n'est pas du tout cela ?

Monsieur le Maire :

Non c'est de l'investissement décidé par les habitants, ça peut être l'aménagement d'un square, l'aménagement d'un skate park...

Madame CHABAB :

C'est de l'aménagement urbain.

Monsieur le Maire :

Non par forcément, cela peut-être une école que l'on refait. Ce sont des projets d'investissement qui sont dans le cadre des compétences de la ville et ce sont les habitants qui choisissent. D'habitude on a des remontés des habitants mais c'est nous qui faisons les choix en fonction de priorités diverses et variées, là du coup il y a une enveloppe de 500 000 euros qui est ouverte et ce sont les habitants qui choisiront quels investissements ils vont faire dans la ville. Ce que j'ai vu à Grenoble c'est que cette année il y a 168 projets qui ont été présentés par des habitants pour en retenir 30 et après il y a une élection pour en retenir 6 ou 7.

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Pour moi cela à l'air d'être un bon projet mais je reste sceptique car Grenoble c'est une grande ville par rapport à Grande-Synthe et ils travaillent à l'échelle communautaire. Ce type de dispositif devrait se faire à l'échelle communautaire parce que 500 000 euros ce n'est pas rien peut-être que nous on a les moyens de mettre sur notre budget 500 000 euros, mais toutes communes ne peuvent pas mettre de telles sommes. C'est dommage que cela ne se fasse pas au niveau communautaire et ensuite moi je pense toujours que l'on a besoin de comités de quartiers dans notre ville et que justement les gens doivent faire des réunions citoyennes. Regardez à Paris cela se fait et pourtant c'est une grande ville. Il y a des réunions qui se font même à proximité de chez eux pour que les gens puissent dire à côté de chez nous on veut ceci ou cela. Je n'ai pas eu le règlement par email donc je n'ai pas pu regarder mais comment on fera en sorte que, par exemple, il y ait un équilibre entre tous les quartiers. C'est-à-dire que s'il n'y a qu'un quartier ou les gens ont des idées et où ils sont citoyens et actifs, cela veut dire qu'il y a aura d'autres quartiers, parce qu'eux concentrent peut être les problèmes sociaux où on ne fait pas assez participer l'habitant, il y aura peut-être un déséquilibre. Il y a des quartiers où il y a de bons projets comme par exemple dans le quartier Saint-Jacques c'est une population qui est très active de manière citoyenne et il y a d'autres quartiers où les habitants ne sont pas très actifs. Est-ce qu'il est prévu des critères pour que géographiquement les projets puissent être répartis au sein de la commune et après je ne sais pas si c'est un jury qui décidera des projets...

Après ce qui aurait été bien je pense c'est que le conseil de sages fait toujours des remontés sur ce qu'il se passe dans la ville et donc qu'il puisse être sollicité afin de donner son avis sur ce type de projet. Moi je pense qu'un jury aurait été mieux. Car après si c'est pour dire on veut réaménager une rue, on veut réaménager un parc, ça on peut le faire dans le cadre d'une réunion citoyenne, les habitants disent on rencontre tel ou tel problème et nous les élus nous répondons aux demandes de nos administrés. Je ne vois pas comment on va pouvoir créer quelque chose de novateur. Si c'est juste des projets pour dire moi je veux des bancs ici, on peut faire des réunions citoyennes, c'est sur l'aspect des projets novateurs que j'ai des inquiétudes.

Monsieur le maire :

Vous l'avez vu là dans le deuxième point des étapes. Le premier c'est l'appel à projets avec le dépôt des dossiers jusqu'en avril et en juin il y a une présentation publique des dossiers, c'est-à-dire que chaque porteur de projet va venir présenter son projet dans une réunion publique où il y aura tout le monde. Il y en a peut-être des projets qui vont fusionner car certains projets vont se ressembler, certains projets vont peut-être s'améliorer lors de la discussion publique. Je me suis nourri de ce qui se passe un peu ailleurs. Il y a Metz, Paris, Grenoble qui se sont lancées dans les budgets participatifs, et

moi je crois beaucoup à cette effervescence citoyenne qui se regroupe autour des projets d'aménagement de leur ville. C'est 500 000 euros sur le budget d'investissement de la ville et l'intercommunalité sera sollicitée puisque, par exemple, si on sollicite la voirie comme ce n'est pas notre compétence ce sera à elle d'intervenir. Les projets se feront sur l'année 2017 mais ils seront choisis en 2016 et pour ceux qui pourront être réalisés en 2016 on mettra une enveloppe de 30 000 à 50 000 euros pour les petits projets qui peuvent être réalisés cette année et après cela sera pour 2017 où cela sera inscrit dans les budgets de la ville mais aussi de la Communauté Urbaine. On s'arrangera pour que la CUD inscrive dans la cotation de voirie les projets qui seront choisis par les habitants. Moi je ne pouvais pas le mettre à l'échelle de l'intercommunalité car elle n'est pas forcément compétente, elle est compétente sur la voirie, sur un certain nombre de choses mais pas forcément sur les petits aménagements comme la construction d'un skate park. Moi je crois beaucoup à l'émulation que cela peut créer dans la ville avec les habitants. Après je ne sais pas si vous l'avez vu, mais il y a des règles comme il ne faut pas que les coûts de fonctionnement soient de plus de 5% de l'investissement.

Monsieur RIAH :

Donc concrètement les projets sont choisis avant le vote du budget ou après, dans l'avenir je parle?

Monsieur le maire :

Cette année on lance le dispositif, donc en septembre on aura les 6 projets qui seront retenus qui seront inscrits au budget primitif 2017 donc ils seront réalisés en 2017. Cette année je ne les pas mis au budget puisque cela arrive en septembre, donc on n'aurait pas pu les réaliser cette année. On lance donc la procédure cette année et cela sera inscrit dans le budget 2017 sauf que cette année on met un petit budget 30 ou 50 000 euros je ne sais plus, de petits travaux qui pourront être faits cette année.

Madame ROUCOU :

Excusez-moi vous comptez communiquer comment là-dessus ?

Monsieur le maire :

Dans le journal il y aura un dossier spécifique qui va paraître où l'on montre bien comment cela fonctionne ainsi que le règlement. Le journal municipal est un bon outil pour nous. Après il y a les agents de développement, nos travailleurs sociaux qui sont sur le terrain qui sont au courant du dispositif et qui pourront donner un coup de main aux habitants comme ils le font aujourd'hui sur d'autres projets, mais pas le faire à leur place ce n'est pas le but, mais c'est d'expliquer la procédure.

Madame CHABAB :

Donc les habitants seront accompagnés par les services de la ville pour monter les projets ?

Monsieur le maire :

Oui bien sûr on les accompagnera, il y aura peut être des choses que l'on ne pourra faire car ce n'est pas de notre compétence comme par exemple s'ils demandent une intervention sur un collège ce n'est pas de la compétence de la ville alors on ne peut pas donc il faudra bien leur expliquer ce qui dépend de la ville ou pas.

Madame CHABAB :

Si je puis me permettre ce genre d'initiative moi tant que l'on associe les habitants, que l'on est vraiment dans une démarche de démocratie participative de faire voter les habitants aux projets de la ville, même si ce n'est pas possible, on leur explique que ce n'est pas possible, le collège c'est le conseil général, le lycée c'est le conseil régional, je pense que c'est éducatif donc cela a une réelle plus value et on verra bien les projets qui vont émerger.

Madame ROUCOU :

Vous avez cité à 2 reprises la création d'un skate park par exemple mais c'est une très bonne idée.

Monsieur le maire :

Idée du conseil municipal des jeunes

Madame ROUCOU :

Juste une interrogation par rapport aux frais de fonctionnement que cela va engendrer. Il y a la notion de 5% qui est notée dans le règlement. Admettons que le projet maximum est de 300 000 euros cela

fait 15 000 euros. Dans les frais de fonctionnement est-ce qu'il y a la valorisation des techniciens, qu'est-ce qui est mis dans les 5% de fonctionnement ?

Monsieur le maire :

C'est que cela ne génère pas plus de 15 000 euros de fonctionnement.

Monsieur RIAH :

C'est prélevé sur le budget d'investissement de la commune

Monsieur le maire :

Il ne faut pas que cela engendre des frais de fonctionnement qui ne soient pas absorbables car c'est sur le budget d'investissement. Par exemple si c'est un skate park fermé il y a de l'électricité, de l'eau un certain nombre de frais qu'il faudra comptabiliser derrière.

Madame ROUCOU :

Pas le personnel par exemple.

Monsieur le maire :

Si cela demande du personnel et que c'est un temps plein cela fera 30 000 euros. Il vaut donc mieux que cela repose sur une association de bénévoles. La contrainte c'est que cela va être une association de bénévoles qui encadre une activité.

Monsieur RIAH :

Sauf si cela devient un établissement communal. Si c'est un équipement, toutes les associations y auront accès

Monsieur le maire :

C'est un peu comme le club hippique, il appartient à la ville mais c'est le club hippique qui le gère parce qu'il assure la responsabilité d'encadrement, d'avoir les formateurs...

Monsieur RIAH :

La gestion en délégation de service public.

Madame CHABAB :

On a un beau skate park à Dunkerque alors on oublie c'est bon...

Monsieur le Maire :

J'ai pris cet exemple car je sais que le conseil municipal de jeunes a fait une proposition

Monsieur RIAH :

Une personne morale peut également proposer un projet ou pas ? Si par exemple c'est un groupe d'habitants.

Monsieur le Maire :

Un groupe d'habitants qui devra être représenté par une personne pour présenter le projet.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. PRU Courghain – Cession foncière à NACARAT

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'un des objectifs du Projet de Rénovation Urbaine du Courghain était la production d'une offre de logements diversifiée afin de favoriser une mixité sociale, et ceci par la réalisation de programmes immobiliers par divers acteurs : bailleurs sociaux, promoteurs, Association Foncière Logement.

L'Association Foncière Logement ayant fait défaut pour un programme de 15 à 20 logements Voie Léon Blum (berges), le promoteur NACARAT a proposé sur ce site un projet de 19 maisons en accession.

En accord avec nos partenaires du Projet de Rénovation Urbaine et conformément aux dispositions de l'avenant de clôture à la convention partenariale d'engagements avec l'ANRU (article 5.6.3), signée le 14 novembre 2006 et avenantée le 20 janvier 2010 et le 22 mars 2013, Monsieur le Maire propose une cession à titre gratuit des parcelles suivantes : AE 1081 p 257 m², AE 1003 p 1 000 m², AE 536 p 514 m², AE 536 p 13 m², AE 1001 p 29 m² et AE 1081 p 777 m² , soit 2 590 m² au total.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider la cession à titre gratuit, à la Société NACARAT les parcelles suivantes :

AE 1081 p 257 m², AE 1003 p 1 000 m², AE 536 p 514 m², AE 536 p 13 m², AE 1001 p 29 m² et AE 1081 p 777 m² , soit au total 2 590 m² en vue de réaliser un programme de 19 maisons en accession en lien avec le P.R.U. du Courghain, de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier, l'acte à intervenir ainsi que tout acte complémentaire, tout acte rectificatif qui s'avèreraient nécessaires, et de charger l'étude de Maître Bertrand DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque de la rédaction de l'acte de vente.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE CEDER à titre gratuit, à la Société NACARAT les parcelles suivantes : AE 1081 p 257 m², AE 1003 p 1 000 m², AE 536 p 514 m², AE 536 p 13 m², AE 1001 p 29 m² et AE 1081 p 777 m² , soit au total 2 590 m² en vue de réaliser un programme de 19 maisons en accession en lien avec le P.R.U. du Courghain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, l'acte à intervenir ainsi que tout acte complémentaire, tout acte rectificatif qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître Bertrand DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque de la rédaction de l'acte de vente.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Pourquoi à titre gratuit ?

Monsieur le Maire :

Parce que c'est une opportunité que nous offre l'ANRU. C'était un terrain qui était réservé à la foncière logement donc on leur mettait à disposition, souvenez-vous dans le projet de rénovation urbaine du Courghain, et la foncière s'est retirée du projet. On a donc fait appel à différents promoteurs et il n'y en a qu'un qui a répondu car aujourd'hui on a du mal à baisser les coûts pour rendre l'accession sociale possible, là on a l'opportunité de pouvoir le faire à coût gratuit la cession du terrain, du coup cela impute le prix de vente là derrière et cela permet d'avoir cette opération qui reste accessible.

Madame CHABAB :

Du coup on est sûr que le prix de vente des maisons va être raisonnable ?

Monsieur le Maire :

On a vraiment un problème avec l'accession sur l'agglomération, on était encore en réunion pour préparer le comité national d'engagement de l'ANRU à la Communauté Urbaine ce matin. Les opérations d'accession ont énormément de mal à partir ici car on a un coût de construction qui est beaucoup trop cher. On est au prix de Lille donc c'est un vrai souci, du coup les opérations d'accession

ne sortent pas donc on se retrouve comme à l'îlot des Peintres, des opérations qui ne sont pas lancées. Moi j'ai l'opportunité de pouvoir le faire là, la loi me le permet, c'est une belle opportunité pour pouvoir lancer une opération et terminer ce quartier.

Madame CHABAB :

Moi je suis tout à fait d'accord avec vous mais il faut juste s'assurer qu'il y ait des répercussions positives pour les acheteurs.

Monsieur le Maire :

En plus c'est un beau programme qui vient entre l'école et le canal.

D. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 17 février 2016

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 17 février 2016.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 17 février 2016.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 17 février 2016.

E. FINANCES

1. Demande de subvention à l'Etat au titre de fonds de soutien à l'Investissement Public Local

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 159 de la loi de finances pour 2016, crée un fonds de soutien à l'investissement public local des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale.

Il est composé de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les intercommunalités ;
- 300 millions d'euros sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Au niveau de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie pour la première enveloppe un montant de 45 627 419 euros est prévu et pour la seconde enveloppe un montant de 25 402 925 euros.

Il convient de préciser que la première enveloppe concerne la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, la mise aux

normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles.

Pour la seconde enveloppe, elle est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants. Le gouvernement souhaite doter ces communes de moyens leur permettant de jouer leur rôle structurant de « bourgs-centres », par la réalisation d'opérations s'inscrivant dans un projet global de développement de l'attractivité des territoires. Notamment pour la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs).

Ce dispositif n'est prévu que pour l'année 2016, et pour la région Nord-Pas de Calais Picardie le préfet a arrêté la date de dépôt des premiers projets au 1^{er} avril 2016. Le soutien financier porté par l'Etat sera donc affecté en priorité aux projets d'investissements présentant dès à présent une maturité suffisante. L'ensemble des autorisations d'engagement notifiées à la région doit être engagé avant le 31 décembre 2016.

La dépense subventionnable correspond au montant hors taxe de l'opération envisagée, cette dotation ne fait pas l'objet d'un plafonnement spécifique. Le maître d'ouvrage se doit de respecter un financement public minimal à hauteur de 20%. Une subvention au titre de l'une des deux enveloppes de la dotation peut être cumulée avec toute autre subvention dans le respect de ce financement minimum.

Au niveau des projets d'investissements portés par la ville de Grande-Synthe, il apparaît que 3 projets peuvent répondre aux modalités de la première enveloppe : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public, la rénovation de l'éclairage public permettant de faire des économies d'énergie et les travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de la salle des sports Debussy.

1.1. Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSIPL.

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Ecole Elémentaire J PERVERT	59 000€	11 800€	47 200€
Gymnase Buffon	16 500€	3 300€	13 200€
Maison de Quartier des Deux-Synthe	3 600€	720€	2 880€
Groupe scolaire Pierre et Marie CURIE	125 000€	25 000€	100 000€
TOTAL HT	204 100€	40 820€	163 280€
TOTAL TTC	244 920€		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP présenté ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 204 100 euros HT (soit 244 920 euros TTC).

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 163 280 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2016.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

1.2 Rénovation de l'Eclairage public

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSILP.

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et réalisation du projet de modernisation de l'éclairage public	164 000€	32 800€	131 200€
Travaux de rénovation de la totalité du patrimoine d'éclairage public	3 000 000€	600 000€	2 400 000€
TOTAL HT	3 164 000€	632 800€	2 531 200€
TOTAL TTC	3 796 800€		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la rénovation de l'éclairage public ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 3 164 000 euros HT soit 3 796 800 euros TTC.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 2 531 200 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2016.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

1.3 Modernisation de l'éclairage intérieur de la salle des sports DEBUSSY

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour la modernisation de l'éclairage intérieur de la salle des sports DEBUSSY, pour remplacer des luminaires tubes fluorescents qui consomment par des luminaires à LEDS, afin de faire des économies d'énergie, travaux qui sont éligibles à la première enveloppe du FSIPL.

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du FSIL
Eclairage Salle de Sport DEBUSSY	125 000€	25 000€	100 000€
TOTAL HT	125 000€	25 000€	100 000€
TOTAL TTC	150 000€		

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la modernisation de l'éclairage intérieur de la salle de sport Debussy ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 125 000 euros HT soit 150 000 euros TTC.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 100 000 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2016.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

2. Compte de gestion 2015 / budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1^{er} Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2015 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes soit :

Résultat de l'Exercice 2015 :

- Investissement : Déficit : **1 642 856.68 €**
- Fonctionnement : Excédent : **4 615 776.96 €**

Résultat de clôture de l'Exercice 2015 (compte tenu du résultat de clôture 2014) :

- Investissement : Déficit : **11 994.01 €**
- Fonctionnement : Excédent : **4 615 776.96 €**

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte de Gestion 2015- budget principal, tel qu'il est présenté.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

3. Compte de gestion 2015 / budget annexe location salles aménagées

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1^{er} Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2015 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes, soit :

Résultat de l'Exercice 2015 :

- Investissement : Déficit : **470 887.06 €**
- Fonctionnement : Excédent : **115 735.65 €**

Résultat de clôture de l'Exercice 2015 (compte tenu du résultat de clôture 2014) :

- Investissement : Déficit : **37 163.21 €**
- Fonctionnement : Excédent : **117 278.23 €**

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte de Gestion 2015- budget annexe, tel qu'il est présenté.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

4. Compte administratif 2015 / budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2015, Budget Principal, qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Monsieur Martial BEYAERT, élu par le conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2016.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE : le compte administratif 2015 du budget principal de la commune.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>1 (F. RIAH)</i>
<i>Abstentions</i>	<i>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</i>
<i>Ne vote pas : Monsieur le Maire</i>	

5. **Compte administratif 2015 / budget annexe location salles aménagées**

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2015, Budget Annexe qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Martial BEYAERT, élu par le conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2016.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE : le compte administratif 2015 du budget annexe location de salles aménagées.

VOTE :

Pour 27
Contre 1 (F. RIAH)
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
Ne vote pas : Monsieur le Maire

Monsieur BEYAERT :

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal
Mesdames, Messieurs,

Comme à l'accoutumée, je vous propose de vous présenter de façon conjointe les comptes administratif 2015 du budget principal et du budget annexe location des salles aménagées, c'est-à-dire les points 4 et 5 de notre ordre du jour de la partie Finances.

Le vote du compte administratif est un moment important dans la vie de notre commune car c'est le moment de tirer le bilan de l'année écoulée.

Cette année, eu égard et par respect aux victimes des attentats j'ai pris la décision de vous faire une présentation sobre de ce rapport ; nous vivons effectivement une période trouble, période trouble marquée par l'exode massif des réfugiés qui fuient la guerre, période trouble ou nous pouvons sentir la montée des extrémismes et le repli sur soi-même d'une trop grande partie de nos concitoyens.

A Grande-Synthe, nous avons décidé d'agir dans le respect de nos convictions, dans le respect de nos valeurs, celles de l'accueil, de la responsabilité et du vivre ensemble.

L'excédent brut de fonctionnement pour 2015, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réalisées sur l'exercice dans cette section (opérations réelles et opérations d'ordre), s'élève à la somme de 4 615 776.96 euros.

Compte tenu du déficit net en section d'Investissement de 1 739 043.89, il reste donc disponible, pour financer le BP 2016, une somme de 2 876 733.07 euros.

Quelques explications sur cet excédent global :

Il résulte principalement de dépenses non réalisées (2 558 504.18 euros en opérations réelles de fonctionnement et 1 094 097.67 euros pour l'investissement) atténué par des recettes non réalisées (423 260.14 euros de moins en fonctionnement et 352 608.64 euros de moins en investissement).

LES RECETTES :

- En fonctionnement le chapitre 70 (Produits des services) enregistre un déficit de recettes pour un total de 499 794.90 euros. Ce chapitre enregistre les versements liés aux diverses régies (Guichet Unique, Marchés etc.) poste sur lequel les prévisions ont été respectées (articles 70631,7066 par exemple).

Par contre il comptabilise également les opérations liées au Budget annexe (répartition des dépenses finales entre le Budget principal et le Budget annexe) et ce sont donc les comptes correspondants qui n'ont pas été réalisés en totalité (articles 70841 partie pour 40 233.85 euros et 70872 : 241 283.50 euros).

Cependant ce déficit de recettes est compensé en grosse partie par la subvention d'équilibre non versée en dépenses (compte 65738) à concurrence de 278 080 euros.

- En Investissement d'un point de vue global, les recettes encaissées ont été inférieures aux prévisions (- 352 608.64 euros).

Cela concerne principalement le chapitre 13 subventions d'investissement et tout particulièrement les crédits ouverts au titre de l'ANRU ou de la Région pour le Courghain ou l'Ilot des Peintres qui n'ont pu faire l'objet de reports mais seront inscrits au BP2016 suite aux indications reçues sur l'échelonnement des paiements et les dates de transmission des justificatifs.

LES DEPENSES :

- En fonctionnement les prévisions, en dépenses réelles de fonctionnement, ont été réalisées à hauteur de 95.82 % (97.44% en 2014).

Les crédits non utilisés pour un total de 2 558 504.18 euros se situent principalement:

- au chapitre 011 (charges à caractère général) pour 809 706.63 euros (contre 951 385.57 euros sur 2014) sur différents comptes.
Ceci résulte de causes diverses : Décalage en raison des délais nécessaires en matière de procédures de marchés publics, dépenses moins coûteuses que prévu
- au chapitre 012 (charges de personnel) pour 1 163 638.14 euros.
En 2015 effectivement l'effort de cadrage a porté principalement sur ce chapitre
- au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 465 598.10 euros
Cet écart résulte de la subvention d'équilibre du Budget Annexe (compte 65738) inférieure au montant prévu (Cette subvention se calcule en effet en fin d'exercice suivant le résultat des dépenses effectuées sur l'année au profit des activités du budget annexe) et également de la subvention au CCAS relative au personnel mis à disposition et inférieure au montant prévu suite au recadrage des listes par rapport aux agents relevant de l'EHPAD.

- En investissement le taux de réalisation des dépenses réelles (reports compris) est cette année de 92.27 % (86.11% en 2014). Les crédits non utilisés soit 1 094 097.67 euros se situent principalement :

- Au chapitre 21 relatif aux acquisitions : 291 165.48 soit 12% de dépenses non réalisées

- Au chapitre 23 relatif aux travaux : 691 146.89 soit 8% de dépenses non réalisées ou d'un coût inférieur aux prévisions

Il faut rappeler que les dépenses d'équipement ont été financées sur cet exercice sans aucun nouvel emprunt.

Ainsi, nous avons pour l'exercice 2015 un excédent constaté de l'ordre de 2 876 733.07 euros pour le budget principal et de l'ordre de 10 115,02 euros pour le budget annexe.

Nous gardons également de bons taux de réalisations de l'ordre de 95.82 % en dépenses réelles de fonctionnement et de 92.27 % en dépenses réelles d'investissement, signe de bonne tenue de nos comptes mais aussi de la qualité de travail de nos services que je tiens à féliciter pour le sérieux dont ils font preuve.

C'est en effet par une analyse financière effectuée tout au long de l'année et des recadrages quotidiens que nous réussissons à Grande-Synthe à maintenir un haut niveau de services pour nos habitants tout en gardant un équilibre financier satisfaisant.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

6. Affectation résultats 2015 / budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2015 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu des restes à réaliser et de l'incorporation des résultats antérieurs.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent constaté de 4 615 776.96 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé déficitaire

(après prise en compte des restes à réaliser)

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de l'excédent de fonctionnement :

- Couverture du déficit global d'investissement	1 739 043.89 €
- Affectation à l'investissement	2 876 733.07 €

TOTAL AFFECTE (article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) : 4 615 776.96 euros.

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2016 mis en délibéré ce jour,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND acte des résultats de l'exercice 2015.

AFFECTE ces résultats selon la proposition de Monsieur Le Maire.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

7. Affectation résultats 2015 / budget annexe location salles aménagées

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2015 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu de l'incorporation des résultats antérieurs.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent constaté de **117 278.23 €**

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé déficitaire **107 163.21 euros** (après prise en compte des reste à réaliser).

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de l'excédent de fonctionnement :

- Couverture du déficit global d'investissement **107 163.21 €**

- Affectation à l'investissement **10 115.02 €**

TOTAL AFFECTE (article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) : **117 278.23 €**

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2016 mis en délibéré ce jour,

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND acte des résultats de l'exercice 2015.

AFFECTE ces résultats selon la proposition de Monsieur Le Maire.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstentions 0

8. Impôts directs locaux / Vote des taux des trois taxes

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2016.

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour 2016 soit :

- Taxe d'habitation : **26,99 %**
- Foncier Bâti : **19,03 %**
- Foncier non Bâti : **114,78 %**

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que le produit fiscal total attendu à ce titre et inscrit au Budget Primitif 2016 s'élève à la somme de **9 045 038 €** (Etat 1259 notifié le 15 mars 2016).

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE : de la non augmentation des taux pour 2016 pour les trois taxes directes locales.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>1 (F. RIAH)</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je vote contre parce que vous connaissez ma position moi je suis pour la baisse des impôts.

Monsieur le Maire :

Pour la 16^{ème} année consécutive nous n'augmentons pas les impôts locaux de notre collectivité.

9. Budget primitif 2016 / budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du Budget Primitif 2016 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2016 qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **65 704 533,10 €** pour la section de Fonctionnement
- **16 853 528,67 €** pour la section d'Investissement

Et ce suivant le détail indiqué sur le tableau annexé.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : le budget principal proposé.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>28</i>
<i>Contre</i>	<i>3 (F. RIAH, S. CHABAB, A. ROUCOU)</i>
<i>Abstentions</i>	<i>0</i>

Monsieur BEYAERT :

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi ce soir la huitième fois que je vais avoir le plaisir de vous présenter le Budget Primitif de notre commune, notre budget primitif tient compte des prescriptions préconisées par le cabinet Klopfer dont vous avez tous pu suivre la présentation.

Nous avons tous conscience des difficultés que nous rencontrons dans l'élaboration de notre budget : des moyens diminués, une faible visibilité des dotations d'état, l'effort demandé aux collectivités pour contribuer au redressement des finances publiques et malheureusement une situation sociale qui ne s'améliore pas.

Cependant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ne comptez pas sur nous pour nous résigner, ne comptez pas sur nous pour ne pas réagir, pour ne pas inventer l'avenir.

Ce budget est un budget ambitieux avec un taux d'investissement important autant au niveau de la maintenance de nos équipements qu'au niveau des investissements liés à l'amélioration du cadre de vie et de l'offre de service pour nos habitants : rénovation de l'éclairage public, l'extension du lieu musical, le début des travaux pour l'éco quartier, la mise en place de nouvelles pistes cyclables...

Nous avons également décidé de reconduire les dispositifs d'aide, je pense ici au Pass Sport mais aussi au dispositif d'aide communal qui complète le dispositif Réflex énergie par exemple.

Nous avons également décidé de maintenir nos importantes aides aux associations sportives, culturelles œuvrant sur notre territoire.

Enfin, nous avons décidé d'innover, d'inventer l'avenir et d'inventer l'avenir en collaboration avec les habitants, la mise en place du budget participatif en est le parfait exemple. Quel meilleur spécialiste de sa rue, de son quartier de sa ville que l'habitant.

Ainsi, 500 000 euros sont inscrits à notre budget pour que les habitants, ces experts du quotidien puissent inventer, innover et proposer des travaux d'aménagements de la cité.

Je n'occulte pas la difficulté et les incertitudes financières que nous connaissons en ce moment avec la mise en place et la gestion du camp de réfugiés de la Linière, nous avons répondu à une situation d'urgence et pris nos responsabilités afin que des êtres humains puissent vivre dans des conditions dignes.

L'effort financier est important, mais l'effort humain l'est d'autant plus et je tiens ce soir à remercier les différents intervenants qui ont participé à l'élaboration de ce projet, en tout premier lieu Damien CAREME, notre maire, ainsi que ses proches collaborateurs, mais je n'oublie pas l'ensemble des techniciens de notre ville qui ont tout mis en œuvre afin que les réfugiés puissent vivre tout simplement dignement.

PAGE 1 :

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à 65 704 533.10 euros en section de fonctionnement et 16 853 528.67 euros en section d'investissement.

En investissement les dépenses d'équipement d'un volume total de 10.76 millions d'euros couvrent les opérations en cours du PPI à hauteur de 5.69 millions d'euros (citons l'éclairage Public pour 2.6 millions d'euros, la poursuite des travaux relatifs aux PRU du Courghain et de l'îlot des Peintres pour 1 Million d'euros, l'éco Quartier pour 0.59 million d'euros les pistes cyclables pour 0.58 million d'euros) et les opérations de maintenance à hauteur de 5.072 millions d'euros (gros travaux d'entretien, matériel, mobilier, véhicules)

Un emprunt dit d'équilibre est inscrit à hauteur de 3.62 millions d'euros.

Cet emprunt sera concrétisé en fonction du point qui sera fait en termes de crédits de paiement sur toutes les opérations courant septembre mais aussi en fonction du résultat des dossiers déposés au titre de l'enveloppe ouverte par l'Etat pour l'investissement local

En fonctionnement les demandes de crédits des services ont augmenté de 2.9% principalement sur les postes électricité gaz, entretien des bâtiments et voirie

Page 2 :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de l'ordre de 61.58 millions d'euros.

Vous avez reçu avec l'ordre du jour le tableau présentant les différents postes que ce soit en dépenses ou en recettes, en investissement comme en fonctionnement.

Page 3 :

Entre 2001 et 2016 les dépenses augmentent de 11.7 millions d'euros mais sans hausse excessive et ce grâce au cadrage budgétaire effectué avec les services.

Page 4 :

Entre 2016 et 2015, ces dépenses augmentent de 1.45% soit 0.88 million d'euros supplémentaires mais il faut tenir compte de la nouvelle dépense de 630 000€ liée à la contribution au redressement des Finances Publiques

Cette dépense estimée par le Cabinet Klopfer vient s'ajouter à la suppression de la DGF (0€ sauf ajout 300 000 pour les migrants).

Page 5 :

Comme vous pouvez le constater, l'annuité c'est à dire le remboursement en capital et en intérêts augmente sur 2016 passant de 2.56 millions d'euros au BP2015 à 3.01 millions d'euros au BP 2016 mais il faut préciser ici que cette augmentation est due au fait que la commune rembourse 50% du prêt sans frais de 952 000 € accordé par la CDC en 2015

Il s'agit d'un remboursement de 476 000 euros sur 2016 et 2017.

Page 6

Ce tableau complète le précédent en vous donnant l'évolution des 2 composantes de l'annuité à savoir le remboursement en capital et le remboursement en intérêts.

Page 7 :

En raison de l'absence de nouvel emprunt sur 2015 au titre du Budget principal et du vieillissement de la dette, la charge financière diminue légèrement sur 2016 (-70 000 euros).

Page 8 et 9 :

LES CHARGES DE PERSONNEL qui évoluaient fortement depuis 2001 subissent un réel coup d'arrêt à compter de 2015 (rappelons que sur les 40 millions inscrits au BP2015 seuls 38.7 millions avaient été utilisés).

Ces frais représentent une part très importante du budget de fonctionnement et nécessitent un effort permanent de cadrage afin de retrouver de l'épargne brute.

Au BP 2016 l'inscription est donc ramenée à 39.5 millions d'euros.

Page 10/11 :

Les dépenses courantes des services.

Ce poste augmente légèrement sur 2016 (du fait des charges d'énergie, entretien comme évoqué précédemment) mais reste inférieur aux montants prévus en 2014 et 2013.

Page 12 :

Le poste consacré aux SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS est en augmentation cette année de 9% soit 540 000euros.

Les recettes réelles de fonctionnement

Entre 2001 et 2016 les recettes sont passées de 55 millions d'euros à 65.68 millions d'euros soit 11.68 millions de plus (alors que les dépenses ont progressé de 11.7 millions d'euros sur la période).

La baisse importante des dotations d'Etat (la DGF) explique cette stagnation.

Sur 2016 nous espérons un ajout de DGF de 300 000 euros liés à la prise en compte de la population des réfugiés ainsi qu'une augmentation de la DSU.

Page 14 :

On note ainsi par rapport à 2015 une prévision des recettes en augmentation de 1.12 %.

A ce jour seules les dotations d'Etat (DGF, DSU) et le montant de la Dotation de solidarité communautaire n'ont pas été notifiées.

Page 15 :

Ce tableau illustre la part d'autonomie de la commune dans les recettes de fonctionnement. En effet sur 65.68 millions d'euros, 45.97 viennent de dotations et échappent donc à la maîtrise de la commune. La recherche permanente de subventions permet de relancer légèrement la part « recettes dynamiques ».

Les dépenses réelles d'investissement

Page 16

Le montant des dépenses d'équipement varie en fonction du programme pluri annuel prévu sur la période. Le pic dans ce programme a été atteint entre 2004 et 2010 et est aujourd'hui en phase finale.

Page 17 :

Le total des dépenses d'équipement prévu pour 2016 s'élève à 10.76 millions d'euros (vous trouverez le détail dans les pages annexes du budget) et se répartit entre les opérations pluri annuelles et les investissements de maintenance.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le FINANCEMENT des dépenses d'équipement se fait cette année encore grâce principalement à l'affectation du résultat d'exercice 2015 et au solde d'épargne dégagé par la section de fonctionnement
Un emprunt d'équilibre assure le solde à hauteur de 3.56

La réalisation de cet emprunt fera l'objet d'un point courant septembre (prise en compte d'éventuelles recettes supplémentaires ou diminution de certaines dépenses)

Page 19 :

Comme l'indiquait le rapport Klopfer, l'épargne brute c'est à dire le solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement diminue de - 140 000 euros pour 2016.

Ce cap de l'épargne brute doit être suivi de prêt :

Il impose une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune d'auto financer ses investissements

L'épargne nette qui résulte de la prise en compte des intérêts sur emprunts diminue de manière plus faible grâce au faible recours à l'emprunt

Page 20 :

La chute de l'épargne brute et de l'épargne nette qui ont largement été commentées par le Cabinet Klopfer le 8 Février dernier est remise en évidence sur ces courbes.

La situation actuelle, locale comme nationale (diminution brutale des dotations d'Etat) imposera la recherche de solutions pour retrouver de l'épargne brute soit par des recettes supplémentaires, soit par de nouvelles diminutions de dépenses.

En conclusion, vous pouvez le constater notre budget primitif 2016 reste un budget ambitieux, ambitieux certes mais en prenant en compte les incertitudes liées aux engagements et décisions de l'état tant au niveau des dotations qu'au niveau de la prise en charge du camp de la Linière.

Nous avons pris nos responsabilités ; nous avons su insuffler un mouvement, maintenant est venu le temps de la prise en charge financière qui ne peut décemment venir uniquement que de l'état.

C'est le discours que nous tenons depuis le début, celui que nous gardons et garderons.

Merci de m'avoir écouté.

Madame CHABAB :

Moi j'avais une question par rapport aux recettes Monsieur BEYAERT. La DGF vous espérez une augmentation de 300 000 euros par la prise en compte des réfugiés. C'est sûr cela a été acté ?

Monsieur le Maire :

L'INSEE nous l'a notifiée début janvier.

Madame CHABAB :

Donc pour 2016 ?

Monsieur le Maire :

Oui. Comme la DGF est à zéro avec les restrictions de l'Etat.

Madame CHABAB :

On perdait 400 000 et maintenant on va reprendre 300 000 euros. On est quand même à - 100 000 euros.

Monsieur le Maire :

Cela allège la baisse.

Madame CHABAB :

Moi j'étais aussi fâchée par rapport à vos prises de position rapide sans concertation parce que je me suis dit le Maire est en train d'attirer les foudres de l'Etat sur la ville. Ils vont commencer à regarder nos finances, regarder notre épargne brute les possibilités d'auto financement. Vous voyez ce que je veux dire c'était une crainte. Il faut quand même être vigilant car lorsqu'ils sont capables de ne pas intervenir et de ne pas assumer leurs responsabilités, ils sont capables de tout.

Monsieur le Maire :

Ils les connaissent puisque l'on est repéré.

Madame CHABAB :

Il ne faut pas leur donner des excuses.

Et par rapport au budget des associations il y a plus 540 000 euros c'est par rapport à UTOPIA ?

Monsieur le Maire :

C'est les avances que l'on fait comme je vous le disais tout à l'heure on a amorcé la pompe en attendant les remboursements. Il n'est pas prévu une augmentation des subventions associatives compte tenu des recettes.

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Juste quelques remarques. Moi je voterai contre le budget car je ne partage pas la même politique que la majorité donc je reste cohérent avec moi-même et comme c'est le principal acte administratif voté par cette assemblée il est normal que je vote contre sinon il ne sert à rien pour moi de m'opposer ici si je partageais les mêmes opinions que la municipalité En ce qui concerne la baisse des impôts locaux moi je pense qu'on peut le faire impossible n'est pas français c'est juste une question de choix politique que l'on ne veuille pas le faire ça je le comprends mais qu'on me dise que l'on ne peut pas c'est un

choix politique. C'est la CUD qui décide la gratuité des bus le week-end prochainement cela sera pour toute la semaine donc si elle le fait c'est qu'elle le veut donc c'est une question de volonté et non pas de capacité.

Ensuite j'avais une remarque sur le versement de la subvention à UTOPIA de 300 000 euros. Au niveau des dépenses engagées par la ville apparemment dans le document qui m'a été remis il y a déjà 661 000 euros qui ont été dépensés par la commune on rajoute ces 300 000 euros cela fait presque un million d'euros. Et UTOPIA dit que cet argent là 300 000 euros vont servir juste à faire fonctionner le camp jusqu'au mois de mai donc cela fait quasiment un million d'euros c'est énorme. Là je regarde les statuts d'UTOPIA qui a été créé il n'y a même pas quelques mois et franchement pour les statuts il n'y a que 5 articles, il n'y a même pas d'organe dirigeant. On ne sait pas s'il y a un bureau qui dirige ou pas il y a juste écrit nom, objet, membre, fonctionnement et financement. Moi je pense que l'on aurait du donner cela à une structure du littoral ou une structure existante qui sache faire et pas à des gens que l'on ne connaît pas totalement « leur façon de travailler », leur méthode de travail. Si c'est bien les statuts que j'ai reçus qui sont signés par 2 personnes il n'y a que 5 articles et pas d'organe dirigeant. On ne sait pas s'il y a un bureau, un conseil d'administration et on va lui donner 300 000 euros.

Ma deuxième remarque c'était sur la piscine. On a quand même dépensé 11 millions d'euros pour refaire le complexe de la piscine mais j'aimerais savoir pourquoi la piscine tourne en sous effectif. Tous les enfants doivent arriver en 6^{ème} en sachant nager, donc la commune doit faire en sorte que les enfants apprennent à nager. On avait déjà privé pendant plusieurs années nos écoliers de piscine et là depuis que l'on a ouvert on est passé de 9 personnes qui géraient la piscine à 7 si je ne me trompe pas. Il faut savoir que toutes les classes n'y ont pas accès et même si c'était le cas elles n'ont qu'un cycle de 5 séances de 45 minutes. Dans le cycle il y a 3 séances ou il y a un apprentissage la quatrième séance c'est une évaluation et la dernière séance c'est une séance de jeux. Je pense que ce n'est pas beaucoup et qu'ailleurs en France ils ont plus de 10 séances. Actuellement on a un directeur qui est aussi maître nageur, on a 7 maîtres nageur et 2 CDD. Ma question est comme deux postes ont été supprimés est-ce qu'il y a une mise à jour du tableau des effectifs. Sachant que si on a fait un équipement de 12 millions d'euros il faudrait qu'il soit correctement utilisé et donc il faut qu'il y ait le personnel qui va avec. Quand on a parfois que 2 personnes qui gèrent la piscine ils sont donc obligés de fermer le petit bassin et si il y a un maître nageur qui tombe malade cela remet en cause toute l'organisation et des fois des cours de gym sont supprimés et les cours individuels n'existent plus. Que comptez-vous faire pour que cet établissement soit utilisé à 100% ?

Monsieur le Maire :

Je suis surpris par la piscine mais à priori on n'a pas supprimé de poste.

Monsieur RIAH :

Donc il y a combien de postes actuellement ?

Monsieur le Maire :

Il y a 8 postes actuellement et j'ai eu une discussion avec Philippe LIMOUSIN il y a quelques mois maintenant car je voulais savoir le nombre d'enfants qui avaient leur attestation de natation pour m'assurer que le taux été le même que d'habitude. Depuis très longtemps on est au même taux d'enfants qui apprennent à nager puisque c'est un engagement de la ville depuis plus de 40 ans et cet engagement il faut qu'on le tienne

Monsieur RIAH :

Mais les 8 postes c'est dans le tableau des effectifs ou dans le tableau des effectifs il y a plus de postes ?

Monsieur le Maire :

On vérifiera mais les 8 doivent être dans le tableau des effectifs. Je vous donnerai la confirmation dès que possible. Moi je pense que l'on respecte scrupuleusement car il y a des normes de sécurité à respecter...

Monsieur RIAH :

Je ne parle pas de respect juste d'ambition au niveau de la piscine parce que des fois aux Espaces Jeunes on dit que la piscine ne peut pas accepter tout le monde donc c'est qu'il y a un problème

d'effectif, il y a un sous effectif. Faut-il être adjoint pour accéder plus facilement à la piscine alors que d'autres citoyens n'y ont pas accès, c'est une question d'égalité.

Monsieur le Maire :

Non cela ne laisse aucun droit Monsieur RIAH.

10. Budget primitif 2016 / budget annexe location de salles aménagées et entrées spectacles

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du Budget Primitif 2016 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2016, Budget annexe qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **1 087 714.98 €** pour la section de Fonctionnement
- **583 493.21 €** pour la section d'Investissement et ce suivant le détail indiqué sur le tableau annexé

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : le budget annexe proposé.

VOTE :

<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	1 (F. RIAH)
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

11. Budget primitif 2016 / budget principal / Subventions aux associations

RAPPORTEUR : Dany WALLYN

11.1. Délibération générale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la comptabilité M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006 clarifie les règles en matière de décisions d'attribution des subventions.

Pour l'attribution des subventions non assorties de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires précisant le montant et l'objet de la subvention (Article L2311-7 du CGCT).

L'Etat annexé au Budget Primitif 2016, présente un total des propositions pour les subventions aux associations d'un montant de **7 212 800 euros**.

Cependant, en vertu des dispositions de l'article L 452-12 du code pénal définissant la qualification de prise illégale d'intérêt, les membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration des associations subventionnées, ne participent pas au vote pour celles-ci conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Il est également rappelé qu'une convention est obligatoire pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € (liste annexée à la présente délibération) et que cette convention détermine les conditions de versement et d'utilisation des fonds.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : les subventions aux associations figurant en annexe du budget primitif 2016.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

VOTE :

<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Monsieur RIAH :

Moi je lirai mon poème qui va paraître dans le magazine du mois d'avril 2016 :

Je n'ai jamais accepté la politique associative de la majorité si tant est qu'elle ait existé car un principe est mis de côté celui du traitement à égalité entre les associations de la cité. Vous avez la couleur politique de la majorité vous connaîtrez la prospérité si vous résistez votre association va périliter. On en fera créer une autre pour sa maniabilité 1 000 millions de bouchons et Bboy ont été récemment déshérités. Ce ne seront pas les derniers à goûter à cette dure réalité. Voilà pourquoi je m'abstiens de voter le budget u nom de la Liberté Egalité Fraternité.

Voilà ma position est toujours la même c'est l'égalité de traitement entre toutes les associations et par rapport à l'ASTV même chose le pluralisme politique. Les terribles attentats on montrait que les gens qui commettaient ces barbarie luttait contre les principes de liberté, d'égalité et de démocratie. La démocratie c'est le pluralisme politique c'est-à-dire de pouvoir entendre une autre parole que la sienne, une autre opinion que la sienne et donc l'ASTV aujourd'hui on n'entend pas d'autres opinions politiques ou syndicales que celles prônées par la municipalité je trouve cela bien dommageable. Et ensuite je ne vois pas pourquoi donner plus de 500 000 euros à une association qui n'émet pas sur la TNT donc elle n'est plus regardée. Moi je repopose à la municipalité que ce service soit municipalisé et que les salariés de l'ASTV soient repris par la commune et qu'à ce moment là on crée une chaîne, une web TV de la commune dans laquelle on peut diffuser la politique de la municipalité et également ce que font les habitants. Je trouve que c'est plus intéressant que de rester sur une structure des années 80 qui n'est plus à jour.

Madame CHABAB :

Nous par rapport au manque de transparence et d'équité nous ne participerons pas au vote.

11.2. Maison de l'Initiative

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **la Maison de L'Initiative** d'un montant de **960 000 euros**, dont une avance de 400 000 euros versée en janvier 2016.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

VOTE :

Pour 23
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : E. HAEGMAN, O. BERTHE, S. WALLYN, B. CUVILLIER, M. DASSOVILLE

11.3. A.S.T.V.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **I'A.S.T.V.** d'un montant de **530 000 euros**, dont une avance de 235 000 euros versée en janvier 2016.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 23
Contre 0
Abstentions 4 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH, N. BENALLA)

Ne participent pas au vote : Martial BEYAERT, Dany WALLYN, Michel POLLAERT, Karine FAMCHON

11.4. Centre de Santé

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement au **Centre de Santé** d'un montant de **476 976,00 euros**, dont une avance de 200 000 euros versée en janvier 2016.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 23
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Nathalie BENALLA, José DA SILVA, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Sabrina KHELLAF, Najat BELKALA

11.5. Régie de Quartier

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **La Régie de Quartiers** d'un montant de **223 000 euros**, dont une avance de 65 000 euros versée en janvier 2016.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Martial BEYAERT, Evelyne HAEGMAN, Jean-Christophe PLAQUET, Olivier BERTHE

11.6. CCAS

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** d'un montant de **800 000 euros** et pour la masse salariale une subvention d'un montant de **700 000 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	22
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Damien CAREME, Marie-Line VANDENBOSSCHE, José DA SILVA, Michel POLLAERT, Keltoum AMICHI, Olivier BERTHE

11.7. Office de tourisme

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **103 554 euros**, dont une avance de 42 000 euros versée en janvier 2016.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Ne participent pas au vote : Dany WALLYN, Karine FAMCHON

11.8. ASFI

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'**ASFI** d'un montant de **5 200 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Ne participe pas au vote : Karima TOUIL

11.9. Au départ d'Ajar

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association au **Départ d'Ajar** d'un montant de **3 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Ne participe pas au vote : Béatrice GOIDIN

11.10. Chevalet Synthois

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement au Chevalet Synthois d'un montant de **1 200 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Ne participe pas au vote : Evelyne HAEGMAN

11.11. Comité des fêtes du Moulin

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement au **Comité des fêtes du Moulin** d'un montant de **1 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 27
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Michel DASSONVILLE

11.12. OGS Billard

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'**OGS Billard** d'un montant de **7 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 27
Contre 0
Abstention 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Michel POLLAERT

11.13. OGS Amicale Canine

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'**OGS Amicale Canine** d'un montant de **7 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 26
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Martial BEYAERT, Bernard JUNOT

11.14. Les Pint'jes

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement aux **Pint'jes** d'un montant de **1 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Eric FONTAINE

11.15. FNATH

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association FNATH d'un montant de **800 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : José DA SILVA

11.16. ASGD

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association ASGD d'un montant de **5 000 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) par l'affaire et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2016.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Keltoum AMICHI

12. TLPE – Taxe sur la publicité extérieure

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune appliquait la taxe sur les emplacements publicitaires ou affiches (TSE-TSA). Cette taxe a été remplacée à compter du 1^{er} janvier 2009 par la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), le conseil municipal par délibération du 21 octobre 2008 avait mis en place cette TLPE sur la commune.

De 2011 à ce jour, l'assemblée délibérante avait retiré cette taxe pour permettre une meilleure dynamisation des zones commerciales se privant ainsi de cette recette.

Aujourd'hui, pour lutter contre la pollution visuelle que constitue parfois la publicité extérieure et pour pallier aux diminutions des dotations de l'Etat, la ville propose à l'assemblée délibérante l'application de cette TLPE, tout en exonérant au maximum les petits commerçants et les commerces de proximité.

Aussi la taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles de la voie publique, qui sont de 3 catégories :

- le dispositif publicitaire : tout support susceptible de contenir une publicité, comme les panneaux publicitaires par exemple,
- les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou situé sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce,
- les pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité, y compris les pré-enseignes dérogatoires respectant l'environnement.

Les supports sont taxés par face, un panneau publicitaire recto-verso ou une enseigne à double-face sont taxés 2 fois.

Sont exonérés de droit de la taxe les dispositifs ou supports suivants :

- affichage de publicités non commerciales
- dispositifs concernant les spectacles
- supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire

- localisation de professions réglementées (notaires, médecins...)
- enseignes de moins de 7m²

De plus, il est proposé au conseil municipal afin de renforcer le commerce de proximité, d'exonérer totalement (la loi prévoit une exonération possible de 50% ou de 100%):

- les enseignes non scellées au sol de moins de 12m²

D'exonérer de 50% les enseignes dont la superficie est comprise entre 12m² et 20 m².

Les tarifs doivent être fixés par le conseil municipal, dans la limite de montants maximaux qui sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Les tarifs applicables aux dispositifs numériques sont 3 fois ceux appliqués aux dispositifs non numériques. Les tarifs sont doublés pour les supports supérieurs à 50m².

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

DISPOSITIFS	En euros par m ² et par an
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50m ²	20,50 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50m ²	41€
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50m ²	61,50€
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50m ²	123€
Enseignes entre 12et 20 m ² (exonérées de 50%)	20,50€
Enseignes entre 20m ² et 50m ²	41€
Enseignes à partir de 50m ²	82 €
Enseignes scellées au sol supérieures à 7m ² et inférieures à 12m ²	20,50€
Enseignes inférieures à 7m ²	EXONEREES DE DROIT
Enseignes non scellées au sol entre 7m ² et 12m ²	EXONEREES

Il convient de préciser que cette décision du conseil municipal antérieure au 1^{er} juillet de l'année 2016 sera applicable pour la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2017.

OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

D'APPLIQUER les tarifs de la TLPE tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2017 et de réactualiser les tarifs chaque année en fonction de l'arrêté ministériel qui détermine le pourcentage d'augmentation.

D'EXONERER les redevables de la TLPE dont la surface d'enseignes est comprise entre 7 et 12m².

D'APPLIQUER une réfaction de 50% sur le montant de la TLPE pour les surfaces d'enseignes comprises entre 12 et 20m².

D'IMPUTER la recette à l'article 7368 du Budget

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

13. Pass'sport

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique sportive et éducative, la municipalité a souhaité renouveler le dispositif « Pass'sport » pour la saison sportive 2016-2017.

Le principe est d'apporter une aide financière à certaines familles pour prendre en charge une partie des frais de cotisation à un club ou association sportive de la commune. Elle est destinée aux enfants âgés de moins de 18 ans, dont le foyer présente un quotient familial inférieur à un certain seuil. L'objectif est de favoriser la pratique sportive et de la démocratiser.

Le montant de l'aide est différent en fonction du quotient familial.

- Pour le quotient familial entre 0 et 200 euros, le montant de l'aide sera de 50 euros par foyer.

- Pour le quotient familial entre 200 et 400 euros, le montant de l'aide sera de 40 euros par foyer.

- Pour le quotient familial entre 400 et 600 euros, le montant de l'aide sera de 30 euros par foyer.

La commune s'engage sur présentation d'une facture et des coupons remis aux bénéficiaires du dispositif, à rembourser les associations partenaires selon les modalités sus définies.

Tous les clubs et les associations sportives de la ville passeront une convention avec la collectivité pour la mise en place de ce dispositif.

Un crédit total de 50 000 euros est ouvert au titre du « PASS'SPORT », au Budget Primitif 2016 à l'article 6714 bourses et prix chapitre 67.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE VOTER le crédit total ouvert au titre du « Pass'sport ».

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

D'IMPUTER la dépense à l'article 6 714 bourses et prix chapitre 67 du budget primitif 2016.

VOTE :

Pour 31
Contre 0
Abstention 0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB:

Juste pour dire que je suis satisfaite et ravie que ce dispositif fonctionne cela permet à tous les enfants de pratiquer du sport. Bravo aux techniciens pour l'investissement de ce dispositif et vous aussi Monsieur le Maire si vous voulez.

Monsieur le Maire :

C'est un choix politique mais merci aux techniciens vous avez raison.

Monsieur BEYAERT :

Bravo aux clubs qui sont partenaires et je pense sincèrement que c'est un dispositif qui va prendre de l'ampleur car on a eu un démarrage qui a été bon mais qui aurait pu être meilleur pour nous. Ce sont vraiment les clubs qui sont le moteur de ce dispositif car c'est eux qui disent aux gens qu'ils peuvent bénéficier de ce système. Cela n'apporte pas de subventions supplémentaires aux clubs mais ils participent vraiment bien et sans eux cela serait très difficile à mettre en place.

14. Aide financière communale au titre des dépenses d'économie d'énergie

RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour l'année 2015 l'assemblée avait voté une enveloppe de 50 000 euros pour apporter une aide financière aux propriétaires au titre des dépenses d'économie d'énergie.

La ville de Grande-Synthe forte de sa politique en faveur des économies d'énergie et souhaitant développer et accentuer ses ambitions de transition souhaite proposer le renouvellement de ce dispositif pour l'année 2016.

Fort de son succès, et vu les demandes pour l'année 2016, une enveloppe de 80 000 euros a été ouverte au BP 2016.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de ces aides financières, selon le tableau annexé, de valider une enveloppe globale de 80 000 qui a été prévue au BP 2016 au chapitre 20 article 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé/bâtiment ».

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Madame CHABAB :

Quel était le montant de la somme utilisée l'année dernière ?

Monsieur le Maire :

On a remis presque 49 000 euros supplémentaires donc on est passé à presque 100 000 euros d'aide énergétique. On a eu sur la ville de Grande-Synthe un doublement des dossiers par rapport à l'année 2014. C'est vraiment un levier pour permettre aux propriétaires de pouvoir accéder aux économies d'énergie.

F. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

RAPPORTEUR : Dany WALLYN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit total de **20 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2016.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de

projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTÉ la proposition.

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>1 (F. RIAH)</i>

Monsieur RIAH :

Pour moi, pour toutes les délibérations cela sera abstention.

Madame CHABAB :

On ouvre le crédit au cas où...

Monsieur le Maire :

On ouvre des crédits au cas où il y aurait des projets qui seraient présentés par la suite.

Madame CHABAB :

Les projets sont votés au conseil pas forcément ?

Monsieur le Maire :

On ouvre le crédit mais vous avez une liste de projets et vous avez dans les annexes une liste des projets par les associations. Là on ouvre le crédit du fonds d'aide exceptionnelle et on affecte un certain nombre de crédits. Là on ouvre le fonds de 20 000 euros.

Madame CHABAB :

Donc là il n'y a pas de liste ?

Monsieur le Maire :

Non car on ouvre juste le fonds.

2. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide aux projets » au titre de l'année 2016

RAPPORTEUR : Dany WALLYN

2.1. délibération générale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévues.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la liste des subventions à verser au titre de ce fonds suivant les conditions fixées avec les associations par convention.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le crédit total de **440 533.85 euros** ouvert au titre du Fonds d'Aide aux Projets.

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>28</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

2.2. Comité des Fêtes du Moulin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévues.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes au **Comité des Fêtes du Moulin** :

- ***Organisation concours de chiens de berger : 2 860 Euros***
- ***Organisation Fête du Printemps : 13 000 Euros***

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)</i>

Ne participe pas au vote : Michel DASSONVILLE

2.3. Au départ d'AJAR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes au **Départ d'AJAR** :

- ***Organisation d'une fête de Pâques : 500 Euros***
- ***Organisation d'une fête de Noël : 500 Euros***
- ***Accueil et accompagnement : 5 000 Euros***
- ***Organisation d'un goûter partagé : 500 Euros***

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 28
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Béatrice GOIDIN

2.4. Pint'jes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à l'association des **Pint'jes** :

- **Organisation du bal de carnaval : 4 500 Euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 27
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Eric FONTAINE

2.5. L'O.G.S. Amicale Canine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à **L'O.G.S. Amicale Canine** :

- **Organisation Fête du Chien : 4 000 Euros**
- **Concours Mondioring : 1 700 Euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

Pour 26
Contre 0
Abstentions 3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Martial BEYAERT, Bernard JUNOT

2.6. L'A.S.F.I.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante à **L'A.S.F.I.** :

- **Organisation sorties culturelles : 1 000 Euros**
- **Soutien aux actions solidaires : 3 000 Euros**
-

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Karima TOUIL

2.7. L'Office de Tourisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante à **l'Office de Tourisme** :

- **Organisation des cycles découvertes : 3 000 euros**
- **Organisation des journées du patrimoine : 3 596 euros**
- **Organisation du Téléthon : 2 000 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participent pas au vote : Dany WALLYN, Karine FAMCHON

2.8. L'A.S.G.D.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante à **l'A.S.G.D.** :

- **Accueil et accompagnement : 5 000 euros**

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Keltoum AMICHI

2.9. Chevalet Synthois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **440 533.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2016, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévu.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante au **Chevalet Synthois** :

- **Création de 3 œuvres pour octobre rose : 200 euros**

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE :

<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3 (S. CHABAB, A. ROUCOU, F. RIAH)

Ne participe pas au vote : Evelyne HAEGMAN

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 22 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire :

y-a-t-il des questions concernant la liste des décisions ?

Monsieur RIAH :

J'ai reçu le document des services c'était sur la mise à disposition des salles c'est ça ? C'est juste sur l'association Renaissance je n'ai pas l'objet des réunions mais vous pouvez me les communiquer plus tard ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

C'est la seule remarque sur cette liste des décisions ?

Madame CHABAB :

Excusez-moi par rapport à liste des décisions par exemple je vois le tableau concernant les dépenses liées au camp...

Monsieur RIAH :

C'est moi qui l'ai demandé.

Madame CHABAB :

Oui c'est toi qui l'as demandé mais je voulais savoir pourquoi cela n'apparaît pas dans la liste des décisions parce que c'est une décision qui n'a pas fait l'objet d'un vote au conseil.

Monsieur le Maire :

Parce que les dépenses ont été faites sur des marchés à bon de commande. Ce sont des travaux de clôture, d'éclairage public, de voirie donc ce n'est pas une décision particulière.

Madame CHABAB :

Dans le tableau récapitulatif des marchés cela apparaît.

Monsieur le Maire :

Non dans l'état récapitulatif des marchés, ce sont les marchés publics que l'on a lancés. On vous fera parvenir le tableau si vous voulez.

Questions orales :

Monsieur RIAH :

Ma question concerne la fermeture de classe à l'école Jean Moulin. Je voulais savoir quelles sont les mesures prises par la municipalité pour empêcher la fermeture de cette classe et si celle-ci est confirmée par le rectorat.

Monsieur le Maire :

Alors les fermetures de classes en général, en décembre on entendait qu'il y en aurait 9 de prévues sur la ville et aujourd'hui on nous dit qu'il y en aura 5 prononcées à Buffon, Jacques Brel, Paul Verlaine, Jean Moulin et aux 2 Synthe et on aurait une vraie ouverture à Ferrer et 2 confortements d'ouverture qui avaient été mises en poste provisoire l'année dernière et qui sont maintenant définitives à Blaise Pascal et Chabrier. Et encore une fois nous on se bat sur les choses que l'on peut défendre. Là c'est un peu compliqué même si le problème avait déjà été rencontré l'année dernière et que l'on avait réussi à maintenir une classe, il y a quand même des baisses d'effectifs avec une fermeture de classe l'année prochaine les élèves seront 22,16 par classe avec la fermeture et sans la fermeture ils seraient 19 par classe et aujourd'hui je ne peux donc pas le défendre. Il y a un dispositif supplémentaire qui sera octroyé puisque c'est le dispositif « plus de maîtres que de classes » donc il y aura un enseignant supplémentaire affecté à l'école qui pourra tourner dans les classes. Donc c'est vrai qu'il y a une classe qui ferme mais en terme de poste on retrouve les enseignants derrière. On pensait que les logements qui se trouvent au dessus de Pôle Emploi et qui viennent d'être livrés pourraient amener un certain nombre d'enfants supplémentaires mais les locataires ou les propriétaires n'ont pas d'enfants scolarisés dans l'école c'est un peu la difficulté que l'on a de prévoir les choses. Mais si je veux me battre et obtenir des ouvertures ou empêcher des fermetures il faut que les choses puissent être défendables mais là on ne peut pas maintenir une classe avec 19 élèves. Il y a une rencontre de prévue entre les parents de l'école et l'inspectrice jeudi à 8h30 où il y aura une explication ils n'ont pas demandé à me voir comme les autres écoles mais je suis prêt à les recevoir pour expliquer la situation de la ville et la situation globale sur la collectivité par rapport à ces baisses d'effectifs dans les écoles d'où la nécessité de pouvoir encore construire pour éviter des fermetures de classes dans l'avenir c'est toute la difficulté du sujet.

Prochain conseil municipal le mardi 28 juin 2016 à 18h00